

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 07 juin 2009

- > **Interlac** : étape 1
- > nouveau **site Internet** communal
- > nos **bibliothèques**



DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



Yvan Ylief:
Bourgmestre

> // Un printemps prometteur... //

Le retour des beaux jours est généralement annonciateur de bonnes nouvelles.

C'est en tout cas... le cas pour notre Commune depuis ce début de printemps 2009.

La réhabilitation de l'ancienne laiterie Interlac, en plein centre urbain, et la création d'un vaste espace commercial, médiatique, culturel et technologique se poursuivent à grandes enjambées et ont franchi ces derniers jours un cap décisif : celui du commencement des travaux d'aménagement aux étages de l'ancienne laiterie, désormais propriétés communales, du pôle médiatico-culturel.

Cet ambitieux et colossal projet, apportera sans nul doute un souffle neuf et puissant à tout le centre de Dison, des rues de Rechain, Léopold, place du Sablon, Albert 1er, Trauty et du Moulin qui connaîtront un développement à la mesure de l'ampleur de ce projet que seules les interventions financières de la Région wallonne et de l'Union Européenne, même si elles sont encore insuffisantes, pouvaient permettre.

Aujourd'hui donc, le projet est lancé. Il nous appartient tous ensemble de le mener à bien et jusqu'au bout.

Merci enfin très sincère aux Ministres du Gouvernement wallon, aux parlementaires de notre Arrondissement et à l'Europe pour leurs soutiens et décisions que nous leur demandons de maintenir jusqu'à l'achèvement complet de notre projet, à l'horizon des années 2011-2012.

Le Bourgmestre
Yvan Ylief

Couverture : Interlac

2 Edito du bourgmestre Y.Ylief
Sommaire

3 Maison de repos du CPAS : nouvelle
jeunesse pour "le Couquemont"

4 Tous bien nippés

5-6-7 Interlac : étape 1

8 Présentation du service finance et taxe

9 Les bibliothèques

10 Arbres et haies remarquables

11 Avancement du site internet

12 La Kids ID : carte électronique pour
enfants de moins de 12 ans

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 07 juin 2009

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives

Maison de repos du CPAS nouvelle jeunesse pour «le Couquemont»



Marc TASQUIN:
Président du CPAS

Fin du mois de mai ont débuté d'importants travaux dans ce bâtiment occupé depuis 1983. Ils permettront aux résidents de bénéficier d'une sécurité renforcée et d'un plus grand confort. Ces aménagements importants ont été décidés par le CPAS et son Conseil de l'action sociale.

nécessaires témoigne de la volonté des responsables du CPAS d'améliorer le confort de ses résidents tout en s'inscrivant résolument dans une politique d'économie d'énergie durable. Un effort largement reconnu par le Ministre du Logement, des Transports et du

PLUS DE SECURITE

Le remplacement des portes des chambres des résidents par des portes pare-feu ainsi que l'installation d'une détection généralisée dans l'ensemble du bâtiment permettront de répondre aux exigences de la Région Wallonne en matière de lutte contre l'incendie.

Coût : 101.635,13 € TVAC pour les travaux de menuiserie intérieure et 111.181,01 € TVAC pour les travaux d'électricité, subsidiés à hauteur de 60% par le Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances.



Développement territorial qui a octroyé une subvention de 500.000 € (projet UREBA) sur les 722.569,91 € TVAC que vont coûter ces aménagements.



La fin de ce chantier est prévue au plus tard le 22 octobre 2009 ; les deux autres devraient être terminés pour la fin de l'été.

Durant ces longs mois de travaux, tout a été organisé au mieux afin de perturber le moins possible la quiétude des pensionnaires ainsi que les conditions de travail du personnel de la maison de repos.

Les travaux achevés, la maison de repos « Le Couquemont », qui compte actuellement 102 lits dont 45 lits MRS, pourra être considérée comme neuve, et ce, en parfaite conformité avec les législations actuelles.

PLUS DE CONFORT ET ECONOMIE D'ENERGIE

La pose de nouveaux châssis de fenêtres (plus de 300) avec protections solaires extérieures aux endroits





Stéphane MULLENDER:
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de Jeunes Tourisme
Fêtes et jumelages

> *La Kids ID: carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans valable pour l'étranger.*

Dès le 1er juin, la carte d'identité format papier sera remplacée par une carte d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans.

Cette carte apportera de nombreux avantages. Entre autres, elle contiendra un numéro de téléphone (078/150 350) à partir duquel les parents pourront établir une liste de personnes à contacter (maximum 7). Si aucune d'elles ne répond, l'appel sera directement détourné vers Child Focus.

Le nom des parents apparaîtra également sur le document ainsi qu'une photo du détenteur. La photo devra correspondre aux critères habituels (fond blanc, pris de face).

Le jour de la demande, l'enfant ne signera bien sûr pas le document, mais il devra être présent afin d'être comparé à la

photo. Le document sera signé par l'employé communal.

Cette carte est délivrée à la demande des parents ou du tuteur de l'enfant. Dans la mesure où les parents ne vivent pas ensemble, l'information relative à la demande de la Kids ID sera transmise au parent qui n'est pas à l'origine de la demande. Si ce dernier n'est pas d'accord avec cette demande, celle-ci pourra être annulée par simple réponse écrite.

La Kids ID est valable **uniquement pour les Belges et pendant 3 ans**. Les personnes d'origine étrangère bénéficient toujours de la carte d'identité papier.

La Kids ID sera disponible à l'issue d'un **délaï de production de +/- 3 semaines après la demande**. Dès la réception des codes PUK et PIN, la carte de l'enfant pourra être retirée.

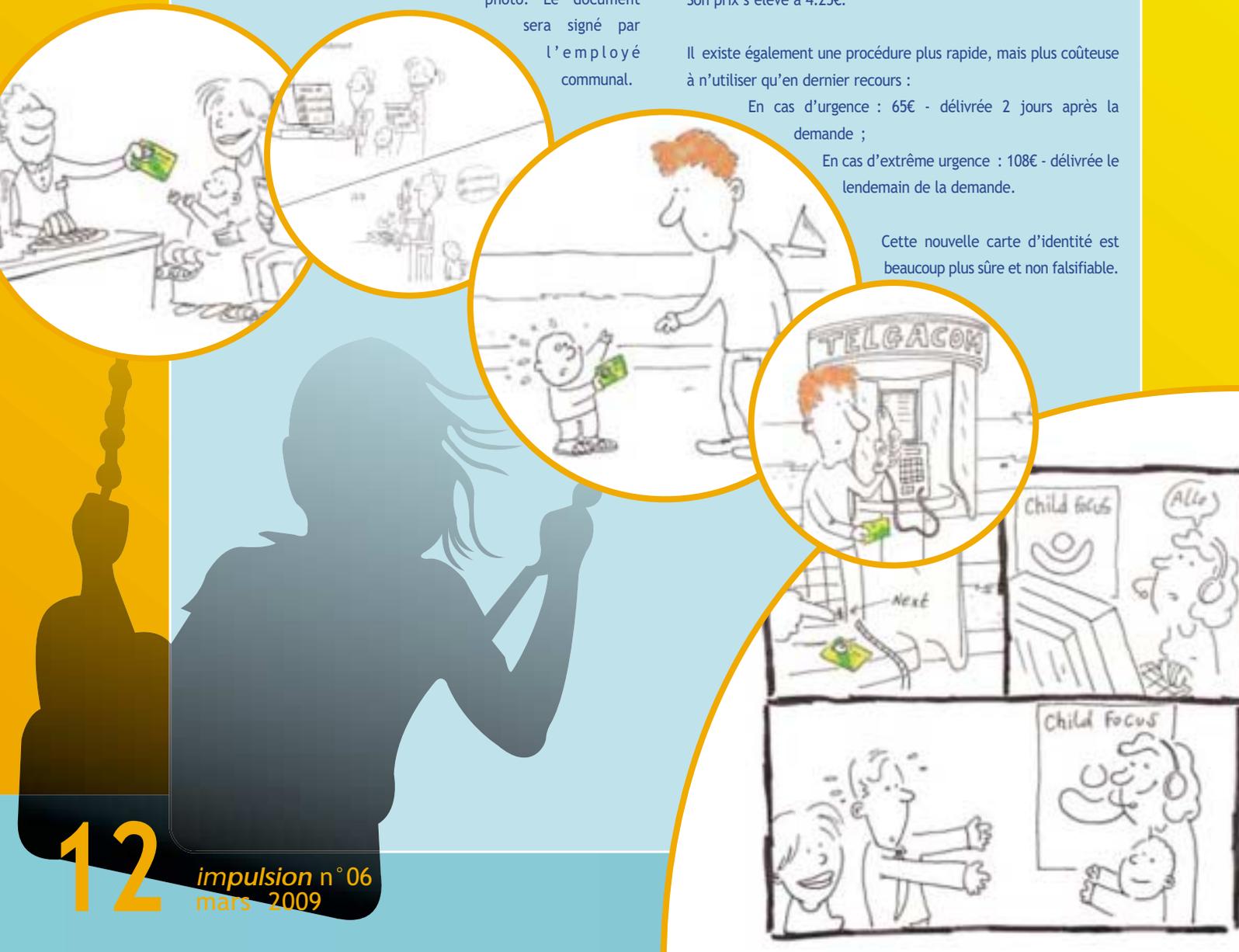
Son prix s'élève à 4.25€.

Il existe également une procédure plus rapide, mais plus coûteuse à n'utiliser qu'en dernier recours :

En cas d'urgence : 65€ - délivrée 2 jours après la demande ;

En cas d'extrême urgence : 108€ - délivrée le lendemain de la demande.

Cette nouvelle carte d'identité est beaucoup plus sûre et non falsifiable.





Véronique BONNI, députée Communautaire, échelonne un enseignement de la culture de l'environnement du logement de la régie de quartier de la rénovation urbaine de la crèche de la petite enfance du conseil communal des enfants des activités parascolaires de la lecture publique

> Tous bien nippés

« Tous Bien Nippés », c'est...

Un projet artistique

Un travail de recherche sur la récupération

Une invitation à redévelopper nos savoir-faire

Une invitation à un changement de comportement

> « Venez transformer votre vieux pantalon troué ou votre veste devenue démodée... »



La Régie des Quartiers Havre-SAC a mis en place un projet artistique de créations textiles à partir de récupération

« Tous bien nippés » s'adresse aux bénéficiaires de la Régie mais également aux personnes extérieures et se présente sous forme d'ateliers hebdomadaires.

Ces ateliers ont pour but de regrouper les participants autour d'une réflexion artistique mais également politique et économique : de la culture du coton à l'incinérateur, « Tous bien nippés » propose une réflexion globale sur notre consommation.

Le vêtement ou accessoire est vu comme une alternative à la consommation de masse proposée par les grandes chaînes de l'industrie textile.

> Informations pratiques

Opérateur : Régie des Quartiers Havre-SAC, asbl
Place J. Roggeman, 19
4820 DISON

Présidente : Véronique BONNI : 0476.84.84.56

Contact : Anne KIESECOMS, Chef de projet :
087/34.10.82
anne.kiesecoms@skynet.be

Coordination artistique : Giovanni BIASIOLO, Styliste : 0477/91.76.00

Une alternative accessible à tous : créer, transformer, récupérer des vêtements est à la portée de tous. Il faut simplement de la patience, du temps et l'envie de re-stimuler nos sens créatifs. Ce projet invite à devenir acteur de la réflexion, souhaite mettre en valeur la créativité et le savoir-faire. C'est une démarche de « FAIRE pour COMPRENDRE »

Giovanni BIASIOLO, Styliste et responsable de l'atelier, nous invite à nous ré-approprier notre mode.

« La mode joue un rôle essentiel dans l'identité individuelle et collective. Une tendance de mode est le fruit d'une analyse socio-économique et comportementale de la population. Le résultat d'une analyse marketing qui vise à répondre à nos besoins actuels et futurs, voire à créer des besoins.

Ai-je besoin d'un spécialiste pour m'indiquer la manière de m'exprimer à travers mon vêtement ? Ne suis-je pas capable de créer ma propre mode ? Celle qui définit ma propre personnalité. »

Il est important qu'en tant qu'association et centre de formation, la régie mette à disposition de son public des outils lui permettant d'être critique, créatif et imaginatif au sein de la société.

L'utilisation de vêtements issus de la friperie est une contrainte qui stimule la créativité et la réflexion : consommation responsable, contraintes économiques et recherche de solutions concrètes. Sous l'égide de Giovanni BIASIOLO, les participants ont entamé une recherche sur la création de vêtements, en procédant par essai et erreur, en déstructurant pour restructurer, en trouvant des solutions innovantes, adaptées, au goût du jour.

La collection de « prêt à porter » issue de ces ateliers sera visible en octobre 2009 lors du défilé organisé conjointement par la Régie des quartiers et le Centre culturel de Dison.

« Tous bien nippés » est issu d'une collaboration entre la Régie des Quartiers Havre-SAC, le Centre culturel de Dison, les « Petits riens », le temple protestant, l'IFAPME du Château Massart (sections stylisme et architecture d'intérieur) et la Commune de Dison

Avec le soutien de :





Jean-Paul MAWET :
bourgmestre, chargé de l'emploi,
des affaires économiques
des Classes Moyennes
et de l'agriculture,
des grands événements
et des loisirs,
et de la communication

> Interlac

INTERLAC a contribué longtemps à la réussite économique de Dison. Ce fut cependant au prix d'un traumatisme urbanistique qui a modifié complètement le visage du cœur de notre cité. La fermeture de l'usine emporta ensuite d'évidentes conséquences sur l'économie et l'emploi disonais. Mais elle a laissé surtout une plaie ouverte, immense qui s'offrait quotidiennement à chacun, qu'il soit Disonais ou simplement de passage.

Aujourd'hui, INTERLAC revit. Le cratère d'hier accueille des commerces diversifiés qui ne cessent d'attirer une nouvelle clientèle à Dison. Leur arrivée a permis de cicatrifier la plaie. Il faut à présent la refermer complètement. L'ambition des autorités communales est d'en faire un pôle médiatique et culturel unique dans l'arrondissement.

> Le projet Verdi

Le projet INTERLAC sera complété par la transformation complète de la rue de la Citadelle en voirie de promenade. Du haut du long mur de la rue Trauty, les promeneurs pourront disposer, dans un parc public accueillant, d'une vue superbe sur le cœur de Dison.

Ces deux chantiers s'inscrivent dans un portefeuille de projet appelé VERDI (VERviers-Dison). C'est le seul portefeuille présenté au gouvernement wallon en commun par deux villes, partenaires à un vaste projet de rénovation qui s'étend de la rue Spintay et de Hodimont à Verviers jusqu'à l'Esplanade de la libération à Dison.



Jean-Paul MAWET :
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

A tout seigneur, tout honneur ! La suggestion initiale de consacrer les étages d'Interlac à la culture revient à Jacky Lacroix, directeur du centre culturel, immédiatement relayé par le bureau d'architecture disonais Baumans & Deffet.

Rapidement pourtant un deuxième acteur manifeste son intérêt pour le site. A l'étroit entre ses murs de la rue Neufmoulin, contrainte par ailleurs à des investissements techniques importants, Télévesdre n'hésita pas un instant à franchir le pas d'un déménagement vers INTERLAC. Les bases étaient jetées.

Voici non seulement deux acteurs culturels et médiatiques importants pour notre arrondissement qui se retrouvent sur le même site, mais encore la possibilité de développer des partenariats entre eux, de les doter de nouvelles infrastructures utiles à l'un comme à l'autre.

> Les éléments phares du projet

Le « look » général du bâtiment rénové ... devrait rappeler le caractère industriel du bâtiment. Il rappellera de la sorte à la fois le passé industriel de notre cité et le rôle majeur que joua INTERLAC pour l'économie disonaise.

Le grand studio ... sera unique en son genre dans l'Arrondissement. Il devra permettre à Télévesdre de développer et de diversifier sa programmation et au centre culturel d'accueillir à Dison de nouveaux événements de grande envergure.

Le hall central ... concourra à la fois à la promotion d'une culture de qualité accessible à tous et au développement économique de Dison : réunions d'entreprises, foires commerciales, présentation de produits, ...

L'agora ... au cœur des bâtiments servira à la fois d'espace culturel et de lieu de rencontre convivial à ciel ouvert.

Quant au promontoire extérieur ..., ses dimensions impressionnantes feront de lui une sorte de phare, non seulement pour le site INTERLAC, mais pour l'ensemble de notre commune. Les autorités communales veulent qu'il témoigne de la sorte de la vitalité de la population disonaise tout entière.

> Informations pratiques

Montant de la subvention phase 1a : 4.530.182,55€

Pourcentage de la subvention : 100 %

Architecte : Baumans Deffet (Dison)

Ingénieur de stabilité : Bureau d'étude Lemaire
Géomètre : M. Genotte

Adjudicataire des Travaux : Wust (Malmedy)

Début des travaux : 04.05.2009

Subventionné par la Région Wallonne et l'Union Européenne

Durée des travaux : 90 jours calendrier

Les travaux de la phase 1b porteront sur les parachèvements des étages au-dessus d'Intermarché. Ils devraient commencer dès les premiers jours de 2010.

Le projet prend forme. Toutes les installations de Télévesdre s'installeront sur un plateau complet au-dessus d'Intermarché. Le plateau intermédiaire accueillera un espace de restauration (brasserie et restaurant), un grand hall où pourront autant se tenir des expositions de peinture ou de sculpture que des foires commerciales. Mais surtout un grand studio d'enregistrement permettra au centre culturel d'organiser des manifestations devant plusieurs centaines de personnes, tandis que Télévesdre y enregistrera des émissions publiques.

Initialement, le deuxième bâtiment (au-dessus d'AVEVE) devait exclusivement accueillir les ateliers artistiques, les associations sociales et culturelles ainsi que les bureaux du centre culturel. Et l'ensemble du dossier devait être mené en une seule phase.

La région wallonne ne l'a malheureusement pas entendu de cette oreille. Au lieu des 11 millions d'euros attendus au titre des fonds européens FEDER 2007-2013, Dison n'en a reçu que 4.5 millions. Nous nous consacrons dès lors actuellement aux travaux qui revitaliseront le premier bâtiment et permettront des coopérations fructueuses entre les deux acteurs culturels locaux.

Mais nous ne désespérons pas. Les autorités communales entendent bien réaliser l'ensemble de l'opération. Dès à présent, nous sommes à l'affût de nouveaux crédits européens abandonnés par d'autres promoteurs moins pro-actifs que les Disonais, à l'affût d'autres formes de financement et de partenariats. Et nous y arriverons.





Jean-Paul MAWET :
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

> Nom du site

INTERLAC, un nom évocateur pour tous mais peut-être un peu froid. Vous ne trouvez pas ?

Le collège communal fait appel à votre imagination

Quel nom pourrait porter ce site à l'avenir ?

Nous lançons aujourd'hui un appel à tous.
Soumettez-nous vos idées !

Celles-ci peuvent être envoyées à l'administration communale,

Par courrier : Mme J. HENROTAY

Administration Communale de Dison
66, rue Albert Ier - 4820 Dison

Par fax : Mme J. HENROTAY

Administration communale de Dison
087/34.15.87

Par mail : Joelle.henrotay@dison.be



Remerciements :

Confronté à des délais incompressibles, le collège communal de Dison tient à remercier tous ceux qui, par leur collaboration active, ont permis de réussir le premier pari : entamer les travaux en mai 2009. Soit (par ordre alphabétique):

- Le bureau BAUMANS & DEFFET
- L'Etude de Me BROUN, notaire à Dison
- Les enseignes commerciales présentes sur le site, en particulier AVEVE et INTERMARCHE
- Mme Gaëlle FISCHER, gestionnaire communale du projet
- Le géomètre, M. GENOTTE
- Mme Joëlle HENROTAY, Service communal de la communication
- M. Jacky LACROIX et tout le personnel du centre culturel
- Le bureau d'études LEMAIRE
- M. Jean LENTZ et ses collaborateurs du Service Public Wallonie (DGATLPE)
- M. Olivier LOHEST, Service communal des Finances
- Mme Ingrid LUTTERI, Service communal de l'Urbanisme
- M. Urbain ORTMANS et toute l'équipe de Télévesdre
- M. Rodolphe ROGISTER, Service communal administratif des travaux
- Mme Vanessa ROGISTER, Service communal technique des travaux
- Le Service public Wallonie (DGPL) pour sa célérité en matière de tutelle administrative
- La société WUST (Malmedy).

> Les **nouvelles économiques** du trimestre

→ V PHARMA annonce le déplacement prochain de son officine de Dison vers le Site INTERLAC

→ Ce 1er mai, la librairie LECLERE a inauguré ses nouvelles installations rue Albert Ier 67-69

→ Le 11 mai, l'Agence de développement local ENTRACTION a recruté un nouvel agent de niveau 1. Il s'agit de M. Didier HEBERT. Ce dernier est spécialement chargé du développement de la cellule Entreprises. Sa première mission porte sur la revalorisation du parc commercial Jardin Ecole.



Vinciane BROCKAERT :
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

➤ Le service *finances* et *taxes*

C'est devenu un lieu commun de dire que l'argent est le nerf de la guerre. Et cependant, la trésorerie est indispensable pour permettre aux services communaux de tourner et aux autorités communales de mener à bien les projets votés.

Le service des finances, la recette communale et le service des taxes ont été regroupés en un seul service.

Le fonctionnement financier de la commune commence par l'établissement des prévisions de recettes et de dépenses. C'est le budget communal et ses éventuelles adaptations (modifications budgétaires) auquel s'attelle Maggy Leclerc aidée d'Olivier L'Hoest. Celui-ci s'occupe également des courriers relatifs aux notifications fiscales (notaires) et des contacts avec les médiateurs de dettes.

Viennent ensuite les factures des fournisseurs (près de 7.500 mandats émis en 2008) encodées, distribuées dans les services pour contrôle et réception. Elles sont ensuite engagées et mandatées pour être signées par le Collège communal. C'est Marie-Rose Malemprez qui se charge de cet aspect du travail.

Du côté des recettes, on retrouve Sylviane Bissot. Elle établit les facturations de tout ce qui doit être réclamé dans des domaines fort variés : occupation du domaine public, service des aides-ménagères, service dépannage, fourniture de sacs poubelles aux commerçants. Madame Bissot envoie les rappels et poursuit la procédure de récupération jusqu'au tribunal s'il le faut.

A cela s'ajoute tous les contacts financiers avec les locataires des logements communaux.

Toute la problématique des taxes relève de Grégory Formatin depuis le recensement des éléments taxables jusqu'à l'encodage des paiements sur les fiches contribuables en passant par l'établissement des rôles, la mise au point de plans de paiement et la gestion du contentieux.

Le Receveur communal, Geneviève Lambert, chapeaute cette équipe fort occupée.

La gestion des comptes financiers (comptes à vue, de placement, d'emprunts) est de son domaine. Elle effectue le paiement de tous les mandats signés par le Collège (fournisseurs et traitements) injecte les extraits de compte dans la comptabilité et passe les écritures comptables nécessaires à l'établissement du bilan et du compte de résultats.

La boucle est ainsi bouclée dans la description, à vrai dire très sommaire, des activités financières d'une année.

Le bureau des finances est équipé d'un guichet où le personnel vous accueille tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h pour répondre à toute question d'ordre financier (au niveau communal), vendre des sacs poubelles ou encaisser toute somme due à l'administration.





Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseigne-
ment,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

> Les **bibliothèques** communales à Dison

Une chose est sûre depuis peu nous vivons dans un nouveau monde, celui des technologies nouvelles (GSM, mp3, Internet). Un monde dans lequel de nouveaux langages se développent sans cesse. Dans cet univers, la lecture et l'écriture du français correct se font de plus en plus rare. Ainsi nous pouvons régulièrement lire dans les messages des plus jeunes de nouvelles phrases telles que : « keske tu fé2min », ou encore, « tu c pa ce ki mé ariv » ? ».

Ces nouveaux langages viennent petit à petit faire de l'ombre à la belle et élégante langue de Molière, alors que tout le monde connaît l'importance de la pratique du français correct. Alors que faire pour contrer ces évolutions ou régressions syntaxiques (à chacun de choisir son terme) ? Ma réponse est simple : lire et apprendre à nos enfants et petits enfants l'importance de la lecture et cela pourquoi pas dans les bibliothèques communales ?

Toutes les bibliothèques sont uniques et recèlent bon nombre de trésors qui ne demandent qu'à être découverts. Quand on entre dans une bibliothèque, on est tout de suite surpris par l'ambiance magique qui s'en dégage, l'odeur du papier (neuf ou ancien), les différents formats des ouvrages, les couleurs, les rangements, la sensation de ne pas savoir par où commencer. Qui n'a jamais éprouvé ces sensations ? C'est à cela que nous devons sensibiliser les plus jeunes, car c'est de cette manière qu'ils tomberont amoureux de la langue française et refuseront de céder à ces nouveaux langages sortis tout droit des agences marketing.

La commune de Dison vous propose trois bibliothèques communales à moindre coûts :

La bibliothèque Dépôt de Fonds-de-Loup,
rue de Verviers 203, 4821 Andrimont



La bibliothèque publique locale de Dison,
rue des Ecoles 2, 4820 Dison



La bibliothèque Dépôt du Centre,
Avenue du Centre 269, 4821 Andrimont



Venez y faire un tour, seul ou en famille, pour y passer un moment simplement magique !

> 21^{ème} Journées du Patrimoine en Wallonie

Les 12 & 13 septembre le Patrimoine de Wallonie vous ouvre ses portes afin de vous faire découvrir ses richesses sur le thème « Patrimoine & Modernité ».

A l'occasion de cette manifestation, la Commune de Dison, avec la participation de l'Ecole communale Fonds-de-Loup et du bureau d'architectes Baumans-Deffet, vous fera découvrir l'architecture de l'école Fonds-de-Loup, le dimanche 13 septembre de 10h à 16h.

Une exposition photo, une visite de l'école itinérante et un coin restauration seront à votre disposition. L'entrée est gratuite et ouverte à tous !



WillyFORMATIN:
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

Arbres et haies remarquables

1. Qu'est-ce qu'un arbre ou une haie remarquable selon le CWATUP⁽¹⁾ ?

- Les arbres qui ont une valeur esthétique ou paysagère, à savoir les arbres isolés de plus de trente ans dans les espaces ouverts, les arbres corniers ou de limite
- Les haies anciennes plantées sur domaine public
- Les arbres et les haies répertoriés dans l'ouvrage de Jean Chalon (Namur 1902) ou celui de l'administration des eaux et forêts (Bruxelles 1978), et dont mention est faite par avis publié au moniteur belge du 4 novembre 1987
- Les arbres et les haies classés ou faisant l'objet d'une procédure de classement
- Les arbres et les haies recensés par la commune à l'initiative du fonctionnaire délégué

3. Des renseignements complémentaires ainsi qu'un dépliant édité par la région wallonne et intitulé « Des haies pour préserver l'harmonie de nos paysages » peuvent être obtenus en contactant le service de l'urbanisme (Melle. Valérie Bolland 087 39 33 77).

4. Lors de vos promenades, je vous invite à découvrir quelques sites⁽²⁾ renfermant des arbres ou des haies remarquables :

- dans le parc communal d'Ottomont, rue de Verviers 203 : deux hêtres pourpres, deux charmes communs, un cèdre bleu de l'Atlas, un sapin du Caucase, deux charmilles



2. Les arbres et haies remarquables sont soumis à permis d'urbanisme

Conformément à l'article 84, §1, 11°, tout abattage ou modification d'aspect d'un arbre ou d'une haie doit faire l'objet d'une demande de permis et l'article 301 fixe la composition du dossier. Dans le cadre de cette procédure, l'avis du service des espaces verts du ministère de la région wallonne doit être sollicité.

Les travaux d'entretien peuvent, sous certaines conditions, être dispensés de permis.

A noter également que nul ne peut sans permis d'urbanisme préalable :

- abattre des arbres isolés à haute tige plantés dans les zones d'espaces verts prévues par un plan en vigueur ainsi que des arbres existants dans un bien ayant fait l'objet d'un permis de lotir (article 84, §1, 10°)
- arracher ou modifier la structure des haies de plus de cinq mètres constituées d'essences indigènes et abattre ou modifier l'aspect d'alignements d'arbres indigènes comptant un minimum de dix arbres avec une distance maximale de dix mètres entre ceux-ci (article 84, §1, 12°)

- place Simon Gathoye :

quatre tilleuls à grandes feuilles

- place communale :

six marronniers d'Inde

- rue Albert Thomas, propriété du centre public d'action sociale de Verviers : des tilleuls de Hollande

- rue Xhaufaire 21, sur un talus :

un érable plane

- rue du Châtelet, propriété du centre public d'action sociale de Verviers :

une haie libre et taillée, mélangée et contenant des hautes tiges et des têtards

- clos du Hombiet, propriété de la société wallonne du logement : un cèdre du Liban

- place Jean Roggeman :

quatre catalpas du nord et un tilleul de Crimée

- dans l'allée de l'entrée basse du cimetière de Dison : cinq marronniers d'Inde

- avenue Jardin Ecole 32, ancien Lycée d'Etat :

un hêtre pourpre

¹ Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

² Liste non exhaustive (de nombreux arbres remarquables étant situés en domaine privé)



Vinciane BROCKAERT
échevine
des budgets et finances
de la commune
des sports
des associations/autorités
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

> quoi de *neuf* sur *Dison.eu* ?

- > L'échevinat des Nouvelles Technologies de l'information et des communications est enchanté d'annoncer que le nouveau site Internet communal de Dison sera accessible au début du mois de juillet 2009.

<http://www.dison.be>
ou <http://www.dison.eu>

Il se veut être un outil efficace et dynamique pour vous permettre d'obtenir des informations sur les Services Communaux mais aussi pour devenir une vitrine de la vie associative et professionnelle de la Commune.

Dès cette date l'ensemble du contenu du site sera progressivement mis à jour et étoffé. Son complément, l'Espace Citoyen, sera intégré petit à petit pour rapidement fusionner avec le nouveau site.

Plus clair et plus fluide il va rapidement continuer à évoluer pour rendre encore plus de service aux citoyens



et s'ouvrir progressivement aux acteurs extérieurs en leur proposant un espace personnalisé.

N'hésitez pas à nous faire part de vos corrections, commentaires, propositions et questions. Ce site doit avant tout répondre aux besoins des citoyens.

DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

COMMUNE
COMMUNICATION
SPORTS & CULTURE
ÉCONOMIE

ACCUEIL

L'INFO DU JOUR

Dernières actualités
Les événements à venir

Printemps des musées à l'asbl Maison d'Adolphe Hardy

Dison en Photos - 2009
Participez dès maintenant à la nouvelle édition de 'Dison en photos' 2009 du 01/01/2009 08:00 au 12/06/2009 17:00

Maison Communale
Rue Albert 1er, 66
4820 DISON
087/99 93 40
001/34 18 07
ac@dison.be

Impulsion

CommunesPlone
Le Projet Collaboratif Open Source pour les communes

Vous cherchez une information sur votre Commune : <http://www.dison.eu>

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be



Stéphane MULLENDER:
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de Jeunes Tourisme
Fêtes et jumelages

> *La Kids ID: carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans valable pour l'étranger.*

Dès le 1er juin, la carte d'identité format papier sera remplacée par une carte d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans.

Cette carte apportera de nombreux avantages. Entre autres, elle contiendra un numéro de téléphone (078/150 350) à partir duquel les parents pourront établir une liste de personnes à contacter (maximum 7). Si aucune d'elles ne répond, l'appel sera directement détourné vers Child Focus.

Le nom des parents apparaîtra également sur le document ainsi qu'une photo du détenteur. La photo devra correspondre aux critères habituels (fond blanc, pris de face).

Le jour de la demande, l'enfant ne signera bien sûr pas le document, mais il devra être présent afin d'être comparé à la

photo. Le document sera signé par l'employé communal.

Cette carte est délivrée à la demande des parents ou du tuteur de l'enfant. Dans la mesure où les parents ne vivent pas ensemble, l'information relative à la demande de la Kids ID sera transmise au parent qui n'est pas à l'origine de la demande. Si ce dernier n'est pas d'accord avec cette demande, celle-ci pourra être annulée par simple réponse écrite.

La Kids ID est valable **uniquement pour les Belges et pendant 3 ans**. Les personnes d'origine étrangère bénéficient toujours de la carte d'identité papier.

La Kids ID sera disponible à l'issue d'un **délaï de production de +/- 3 semaines après la demande**. Dès la réception des codes PUK et PIN, la carte de l'enfant pourra être retirée.

Son prix s'élève à 4.25€.

Il existe également une procédure plus rapide, mais plus coûteuse à n'utiliser qu'en dernier recours :

En cas d'urgence : 65€ - délivrée 2 jours après la demande ;

En cas d'extrême urgence : 108€ - délivrée le lendemain de la demande.

Cette nouvelle carte d'identité est beaucoup plus sûre et non falsifiable.

